

Allier Droit et Informatique?

Par **Alkalarach**, le **21/12/2011** à **17:25**

Bonjour à tous,

Étant en master 1 mention droit public et étant intéressé par l'informatique, je vous écris aujourd'hui pour savoir s'il existe un master 2 et/ou une profession alliant le juridique et l'informatique. Les recherches que j'ai pu faire sur ce sujet n'ont pas abouti et j'ai bien l'impression que l'informatique restera une passion qui ne pourra pas se mélanger avec mon bagage juridique pour aboutir sur une profession rêvée (par moi^).

En espérant que vous pourrez me donner des réponses positives, je remercie par avance tous ceux qui prendront le temps de me répondre!

Merci et bonne journée!

Par **Camille**, le **22/12/2011** à **08:11**

Bonjour,

En Master 1, je suppose donc que vous avez déjà ratissé les formations spécialisées en NTIC et autres genres de beauté et que ce n'est pas ce que vous cherchez.

Si c'est un métier juridique qui permettrait également d'associer un métier d'informaticien, je dirais que ça n'existe pas, l'informatique juridique en tant que telle n'existant pas. Et comme on n'envisage pas de remplacer les juges, les avocats, les procureurs, etc. par des ordinateurs couplés en réseaux...

Tout ce que vous pourriez envisager serait de vous spécialiser dans la conception de logiciels spécialement conçus pour toutes ces professions, parce que ce sont généralement les logiciels conçus par les utilisateurs eux-mêmes, par ceux qui sont par ailleurs passionnés d'informatique, qui fonctionnent le mieux.

Pour une bonne et simple raison : l'utilisateur sait exactement ce qu'il veut obtenir, même s'il n'est pas très bon sur les moyens d'y arriver. Et que, souvent, il a beaucoup plus d'imagination pour atteindre son but qu'un informaticien professionnel qui ne connaît généralement pas grand-chose au métier de son "client", quoi qu'il en dise.

Petit rappel historique :

Les principes de base des tableurs et des bases de données, tels qu'on les connaît aujourd'hui, n'ont pas été inventés par des informaticiens de métier, mais par des utilisateurs d'autres professions, par ailleurs amateurs éclairés à l'époque des débuts de ce qu'on appelait la "micro-informatique", du temps néodiluvien des TRS80 et autres Apple II ou Commodore. Le cas le plus célèbre étant dBase II, premier système de gestion de base de données commode, inventé par un médecin américain et qui est resté longtemps la seule

référence en matière d'informatique dite "personnelle".

Les principes de base des traitements de texte actuels, un peu pareil, si l'on tient compte qu'à l'époque, les seuls systèmes existants dits "professionnels" nécessitaient des machines spécialement conçues et dédiées uniquement à cet usage.

Par **Alkalarach**, le **22/12/2011** à **09:55**

Bonjour,

Tout d'abord, merci pour votre réponse.

Ensuite, il est vrai que les formations spécialisées en NTIC ne sont pas vraiment ce que je recherche mais d'après les informations que j'ai pu trouver et d'après ce que vous venez de me dire, il paraîtrait qu'une profession alliant les deux n'existe pas à proprement parler.

Encore merci et bonne journée.